

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 6135

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 42

À l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« minimal »,

insérer les mots :

« au sens de l'article L. 173-1-1 du code de la construction et de l'habitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique